



Préfecture de la Vendée
DRCTAJ

- 9 JUIN 2021

COURRIER ARRIVÉ

Conseil d'administration du 8 juin 2021

Délibération n° 2021/21

Objet : Approbation du budget rectificatif n°1 pour l'exercice 2021

Vu le décret n° 2014-1729 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n°2010-503 du 18 mai 2010 portant création de l'Etablissement public foncier de la Vendée et particulièrement son article 9-3°,

Vu la délibération n° 2020/54 du 19 novembre 2020 approuvant le budget initial de l'EPF de la Vendée pour l'exercice 2021,

Vu l'exposé du Directeur Général,

Article 1

Le Conseil d'administration approuve les autorisations budgétaires (tableau 2) suivantes :

- 14,80 ETPT non titulaires de droit privé
- Autorisations budgétaires dont :
 - 1 098 595 € en personnel
 - 19 502 017 € en fonctionnement
 - 121 500 € en investissement
- Solde budgétaire déficitaire de 6 542 595 €

Article 2

Le Conseil d'administration approuve les prévisions budgétaires (tableaux 4 et 6) suivantes :

- - 7 817 365 € de variation de trésorerie
- 1 791 829 € de résultat patrimonial
- 1 911 829 € de capacité d'autofinancement
- 1 790 329 € de variation du fonds de roulement

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

Le Président du Conseil d'Administration

Vu et approuvé le 14 JUIN 2021

Valentin JOSSE
Valentin JOSSE

Signé par Valentin JOSSE
✓ Signé et certifié par yousign

Le Préfet de la Vendée
Pour le Préfet,
la secrétaire générale de la Préfecture
de la Vendée

Anne TAGAND